

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'INDRE-ET-LOIRE
Pôle pilotage et ressources
Division ressources humaines et formation professionnelle
Service ressources humaines
94, BOULEVARD BERANGER – BP 3228
37032 TOURS CEDEX

Tours, le 1^{er} juin 2015

Le directeur départemental

à

Mesdames et Messieurs
les chefs d'unité opérationnelle

Affaire suivie par Nadine JAZOTTES
nadine.jazottes@dgfip.finances.gouv.fr
02 47 21 73 40 □ : 02 47 21 73 16

Objet : Mouvement local de **mutation des inspecteurs** à effet du 1^{er} septembre 2015.

Le projet de mouvement national a été publié par la direction générale.

La présente note a pour objet de préciser le dispositif mis en œuvre pour le mouvement local.

Les affectations seront prononcées après avis de la Commission administrative paritaire locale (CAPL) n°1, à l'exception de celles des agents mis à la disposition du directeur ou changeant de service au sein de la direction.

I - Agents appelés à participer au mouvement local :

Sont invités à participer au présent mouvement local :

- ☐ les inspecteurs nouvellement mutés dans le cadre du mouvement national et dans le mouvement national du 1^{er} mars dernier ;
- ☐ les inspecteurs qui souhaitent changer d'affectation locale au sein de leur RAN et de leur mission/structure à la condition d'être affectés dans leur service local actuel depuis au moins 1 an au 01/09/2015, à l'instar des règles appliquées au plan national ;
- ☐ les inspecteurs détachés dans un emploi autre que celui sur lequel ils ont été officiellement nommés en CAPL ;
- ☐ les inspecteurs avec la mission/structure contrôle ou FI actuellement affectés au PCRP expérimental qui bénéficient d'une priorité pour rejoindre le PCRP créé le 1^{er} septembre 2015

Toutefois, les inspecteurs affectés ou mutés dans le cadre du mouvement national avec une mission/structure comprenant un seul poste de travail dans la même résidence ne participent pas au mouvement local (direction, BCR, CDIF, chef de contrôle de SPF, chefs de postes comptables et huissiers).

II - Règles de gestion pour l'élaboration du mouvement local :

L'ancienneté administrative constituera le critère de droit commun pour départager les demandes.

L'ancienneté prise en compte est celle acquise au 31/12/2014.

Toutefois, il pourra y être dérogé à titre exceptionnel, lorsque l'intérêt du service l'exigera.

Il sera tenu compte des vacances ouvertes jusqu'au 1^{er} mars 2016.

III - Affectations au sein des services de direction :

Les affectations dans un service précis de direction ou les changements d'activités au sein des services de direction, ne relèvent pas du mouvement local mais de la seule compétence du directeur. Celles-ci sont communiquées, pour information, en CAPL.

Les agents affectés à la mission/structure « direction » souhaitant changer de service ou de division au sein de la direction rempliront une « fiche de souhaits » (cf. annexe II-A).

IV - Situation des agents affectés à la disposition du directeur (ALD) :

L'affectation des agents nommés « à la disposition du directeur » (ALD) n'est pas prononcée dans le cadre du mouvement local soumis à l'avis de la CAPL, mais sur décision du directeur.

Les agents nommés ALD sans précision de la résidence sont susceptibles d'être affectés par le directeur dans tout service et toute résidence du département.

Les agents nommés ALD sur une résidence sont susceptibles d'être affectés par le directeur dans tout service au sein de leur résidence d'affectation nationale.

Les agents nommés ALD ne peuvent prétendre à une affectation définitive à un poste particulier en raison de leur position d'ALD.

Bien que ne participant pas au mouvement local, les agents ALD sont invités à faire connaître leurs préférences en complétant une fiche de souhaits.

V - Création du PCRP le 1^{er} septembre 2015 :

La création du pôle de contrôle revenus/patrimoine a été présentée pour avis au comité technique local 13 janvier 2015.

Cette future structure comportera 1 emploi relevant de la mission/structure contrôle et 4 emplois relevant de la mission/structure fiscalité immobilière et se traduit par des transferts d'emplois selon les modalités suivantes:

1 emploi du PCE(contrôle), 1 emploi du SIP de Tours Est fiscalité immobilière, 2 emplois du SIP de Tours Nord Ouest fiscalité immobilière, 1 emploi du SIP de Tours Sud fiscalité immobilière.

L'inspecteur dont l'emploi est transféré, dans le cadre d'une réforme de structure, à un autre service de la direction doit formuler une demande de mutation :

- pour le nouveau service, s'il souhaite suivre son emploi. Il bénéficie alors d'une priorité ;
- pour un autre service de la RAN dont il dépend en respectant sa mission structure s'il ne souhaite pas suivre l'emploi transféré.

Les inspecteurs dont l'emploi est transféré et qui bénéficient d'une priorité sont ceux qui exercent actuellement la mission au sein du PCRP expérimental depuis le 1^{er} janvier 2013.

VI - Restructurations de services :

Les agents souhaitant anticiper les restructurations de services par un changement d'affectation au sein de leur RAN peuvent se porter candidat au présent mouvement. Cependant leur régime de priorité, associé à de telles opérations ne pourra être appliqué.

En tout état de cause, les agents concernés peuvent se rapprocher du service des ressources humaines pour toute question.

VII - Modalités d'expression des vœux :

Chaque agent désirant ou devant participer au mouvement local voudra bien servir une fiche de vœux (Cf annexe I-A).

Il est recommandé de ne pas limiter les demandes aux seuls emplois vacants figurant sur les listes de postes vacants jointes en annexe, la direction n'ayant pas la possibilité de prévoir les vacances qui s'ouvriront en cours de mouvement. Les emplois implantés classés par résidence d'affectation nationale et par mission/structure figurent également en annexe.

Les fiches de vœux dûment servies et signées seront adressées par la voie hiérarchique au fil de l'eau au service des ressources humaines de la direction en dématérialisé par courriel adressé à ddfip37.ppr.personnel@dgfip.finances.gouv.fr avec copie à Mme Nadine JAZOTTES (nadine.jazottes@dgfip.finances.gouv.fr).

La date limite de transmission des fiches de vœux est fixée au :

- **17 juin 2015** pour les agents déjà en poste et ceux figurant dans le projet de mouvement de mutation national publié le 4 mai 2015
- **3 juillet 2015** pour les inspecteurs concernés par des modifications apportées par le mouvement national définitif (publication prévue le 01/07/2015)

Sauf circonstances particulières dûment justifiées, les demandes qui parviendraient hors délai ne pourront plus être examinées utilement.

La CAPL relative au mouvement local de mutation se tiendra le 9 juillet 2015.

Mesdames et Messieurs les chefs d'unité opérationnelle voudront bien informer tous les agents concernés placés sous leur autorité (y compris les agents momentanément absents) de l'annonce du mouvement.

Cette note sera également publiée sur le site ULYSSE 37.

Pour toutes difficultés ou renseignements complémentaires, vous êtes invités à vous adresser au service des ressources humaines (Mmes Nadine JAZOTTES 02 47 21 73 40, Edith JACQ 02 47 21 73 32, Véronique LANDURÉ 02 47 21 73 41, M. Fabian RIOS 02 47 21 73 42).

Pour le directeur départemental,
Le directeur du pôle pilotage et ressources,

SIGNÉ
Pascal RUFFIÉ

Mouvement des inspecteurs

Liste des postes implantés

RAN D'AMBOISE

Gestion

SIE Amboise	1
SIP Amboise	1

Gestion des comptes publics

TRESORERIE AMBOISE POCE	1
-------------------------	---

RAN DE CHINON

Gestion

SIE Chinon	1
SIP Chinon	1

Gestion des comptes publics

TRESORERIE CHINON	1
-------------------	---

Chef de poste comptable

TRESORERIE AZAY-LE-RIDEAU	1
TRESORERIE STE MAURE	1

RAN DE LOCHES

Gestion

SIE Loches	1
SIP Loches	1

Cadastre

CDIF Loches	1
-------------	---

Chef de poste comptable

SPF Loches	1
TRESORERIE LIGUEIL	1

Gestion des comptes publics

TRESORERIE DE LOCHES	1
TRESORERIE TOURAINE SUD	1
TRESORERIE MONTBAZON	1

RAN DE TOURS

<u>Direction</u>	Direction	31
<u>Domaine</u>		5
<u>Gestion</u>	SIE TOURS EST	1
	SIE TOURS NORD-OUEST	2
	SIE TOURS SUD	1
	PRS	2
	SIP TOURS EST	2
	SIP TOURS NORD-OUEST	2
	SIP TOURS SUD	1
	TRESORERIE TOURS BANLIEUE SUD	2
<u>Contrôle</u>	1ERE BDV	9
	2EME BDV	9
	PCE TOURS	10
	PCRP	1
<u>Cadastre</u>	CDIF TOURS	1
<u>Hypothèques</u>	SPF TOURS 1	1
<u>BCR</u>	BCR	1
<u>Fiscalité immobilière</u>	PCRP	4
<u>Gestion des comptes publics</u>	TRESORERIE CHU	3
	TRESORERIE BANLIEUE OUEST	2
	TRESORERIE TOURS MUNICIPALE	3
	TRESORERIE OPH VAL TOURAINE HABITAT	1
	TRESORERIE TOURS HABITAT	1
	PAIERIE DEPARTEMENTALE	2
<u>SANS RAN</u>		
<u>Huissiers</u>	Huissiers	4

**Mouvement des inspecteurs,
prenant effet au 1^{er} septembre 2015**

Liste des postes vacants
(sous réserve des modifications qui pourraient intervenir en CAPN)

AMBOISE

GESTION

- SIE Amboise.....1
- SIP Amboise.....1

LOCHES

GESTION DES COMPTES PUBLICS

- Trésorerie de Montbazou1
- Trésorerie mixte de Touraine du sud1

TOURS

-GESTION

- SIE Tours-Nord-Ouest..... 1
- SIP Tours-Est.....1
- Trésorerie impôts-amendes de Tours Banlieue Sud.....1

-CONTROLE

- BDV 2.....1
- PCRP.....1

Domaine

- Domaine.....1

FISCALITE IMMOBILIERE

- PCRP.....4

SANS RESIDENCE

HUISSIERS

- Huissiers1